

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Ambrosie

Coupez court à l'allergie

Les questions des citoyens
Les réponses à apporter

ENVIRONNEMENT › QUALITÉ DE VIE › SANTÉ › PRÉVENTION
› ROUTES › ENVIRONNEMENT › ÉCOLOGIE › ENTRETIEN
› GUIDE POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES PROFESSIONNELS ›

ENVIRONNEMENT › QUALITÉ DE VIE › SANTÉ › PRÉVENTION
› ROUTES › ENVIRONNEMENT › ÉCOLOGIE › VOIRIE

www.rhone.fr

Introduction

➤ Pour bon nombre de citoyens, l'ambroisie reste une plante méconnue, quand seulement ils en ont déjà entendu parler ! Ce déficit d'information est un frein à la lutte contre la propagation de cette plante, source d'allergies très nombreuses.



Élus, techniciens des collectivités, vous êtes les premiers interlocuteurs des habitants sur votre territoire. Il importe donc que vous puissiez donner des réponses précises et claires à toutes leurs questions sur l'ambroisie.

Ce guide pratique et synthétique a été conçu pour vous aider dans cette démarche et vous donner des pistes d'action. Il appartient à chacun de s'impliquer dans la lutte. Vous avez désormais toutes les cartes en main.





Sommaire

Savoir la reconnaître 4

Les signes distinctifs

Savoir la trouver 6

Les zones exposées

Connaître les risques 8

Les symptômes et leur traitement

Prendre ses responsabilités 10

Dans le domaine privé
Dans le domaine public

Savoir anticiper 14

Les solutions pour prévenir

Savoir s'en débarrasser 16

Les solutions pour la détruire

Savoir où s'informer 18

Les contacts utiles

À retenir 20

Les 10 points-clés



Ses feuilles

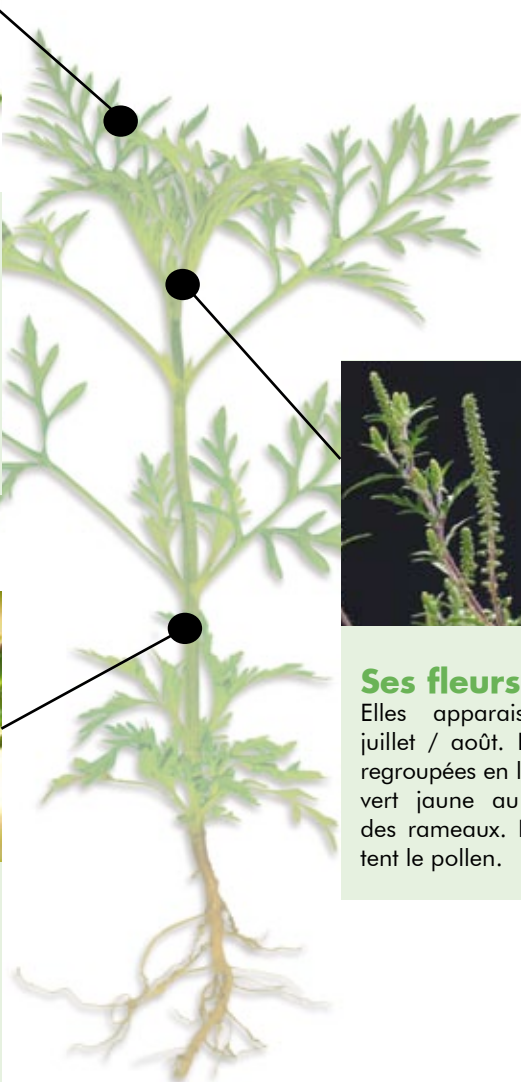
Elles sont minces, très découpées et d'un vert vif uniforme sur les deux faces.

Lorsqu'on les froisse, elles ne dégagent pas d'odeur caractéristique.



Sa tige

Elle est dressée, de couleur vert vif, et est couverte de poils blancs. Elle peut prendre une couleur rougeâtre à maturité.



Ses fleurs

Elles apparaissent en juillet / août. Elles sont regroupées en longs épis vert jaune au sommet des rameaux. Elles portent le pollen.

Attention :

pour ne pas la confondre, soyez précis dans votre description !
En cas de doute, demandez l'avis de votre pharmacien.



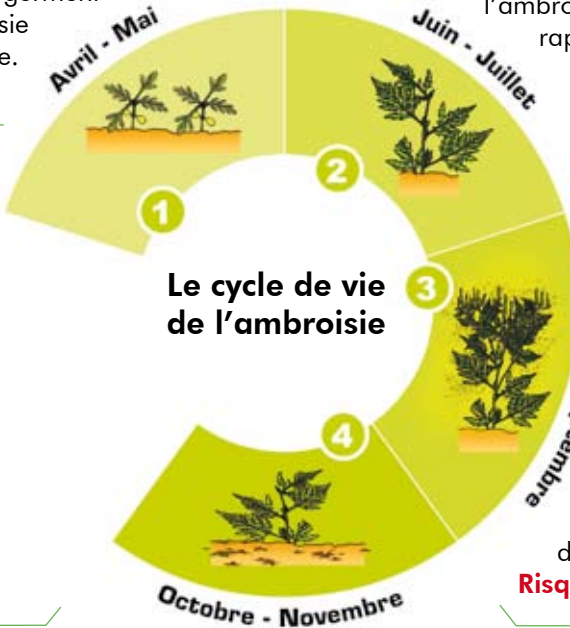
Savoir la reconnaître

Les signes distinctifs

L'ambroisie est une plante annuelle qui apparaît tardivement au printemps et disparaît en automne. En été, elle croît rapidement et peut atteindre plus d'un mètre de hauteur.

Levée :

les graines germent et l'ambroisie sort de terre.



Croissance et floraison :

l'ambroisie croît très rapidement. **Le bon moment pour l'éliminer !**

Pollinisation :

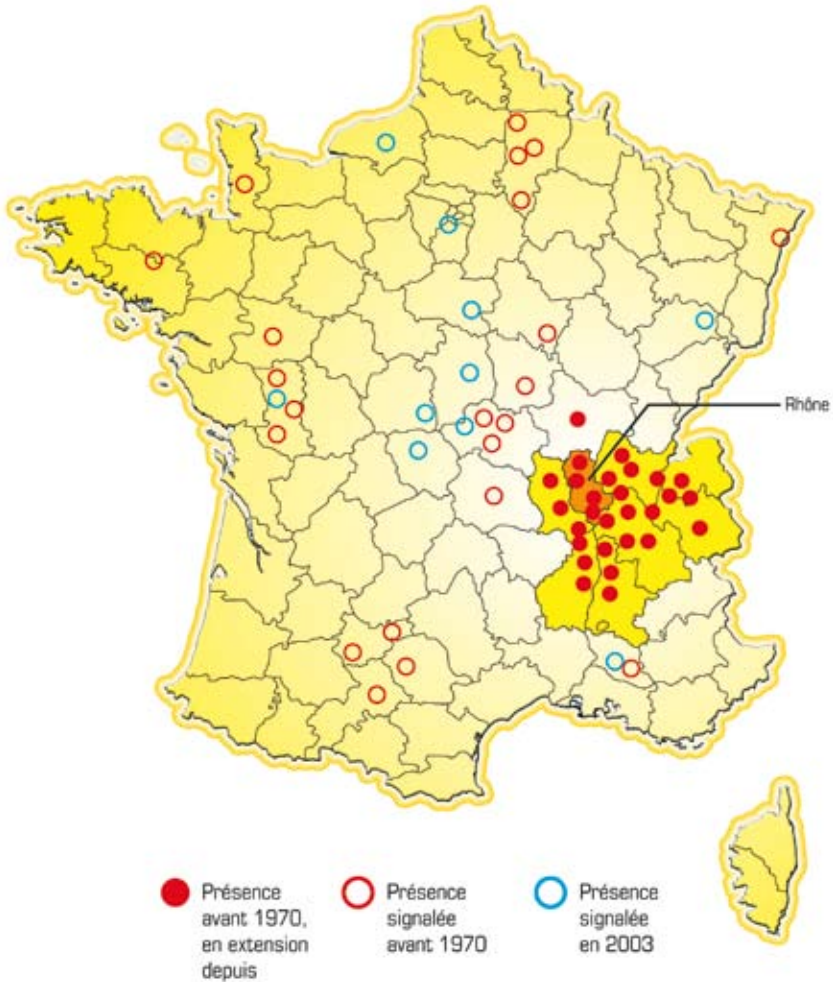
les fleurs de l'ambroisie libèrent du pollen jusqu'en octobre, avec un pic maximum en septembre. Le pollen est très volatile (plusieurs dizaines de km). **Risque allergique !**

Réensemencement :

les graines qui se sont formées sur les fleurs tombent et se ressèment, assurant les générations suivantes. **Attention aux transports de terre qui risquent de contaminer d'autres secteurs.**



Une propagation rapide



Originale d'Amérique du Nord, l'ambrosie est arrivée en France au XIX^{ème} siècle. Elle est restée discrète jusque dans les années 50 et les grands travaux d'après-guerre. Elle s'est ensuite particulièrement développée en région Rhône-Alpes, surtout dans le Rhône, la Drôme, l'Isère et l'Ardèche. L'ambrosie s'étend très rapidement, notamment à cause des déplacements de terre engendrés par les activités humaines. Pour stopper sa progression, tout le monde doit agir.



Savoir la trouver

Où la trouve-t-on ?

L'ambrosie est une plante envahissante. Produites en grande quantité et pouvant rester viables plus de dix ans dans le sol, ses graines se ressemblent en terre et donnent de nombreux autres plants. L'ambrosie se développe là où la terre est dénudée ou retournée par l'homme. Elle aime les endroits ensoleillés et secs. La dissémination la plus fréquente se fait par transport de terre contaminée par des graines d'ambrosie. Ainsi, on la trouve de manière privilégiée dans les endroits suivants :

› Terrains résidentiels privés

Dans les jardins non engazonnés et les zones pavillonnaires en construction.

› Terrains agricoles

Sur certaines parcelles cultivées (tournesols, maïs et céréales) ou en jachère.

› Terrains délaissés

Sur les terrains vagues ou en friche récente.

› Chantiers de travaux publics

Sur les remblais de terre, les stocks de terre et de tout-venant.

› Voies de communication

Sur les bas-côtés des routes, des voies ferrées...

› Parcs et aires de jeux

Dans les espaces verts, propices à un piétinement intense favorisant le dénuement de la terre.

Terrains délaissés



Chantiers de travaux publics



Voies de communication





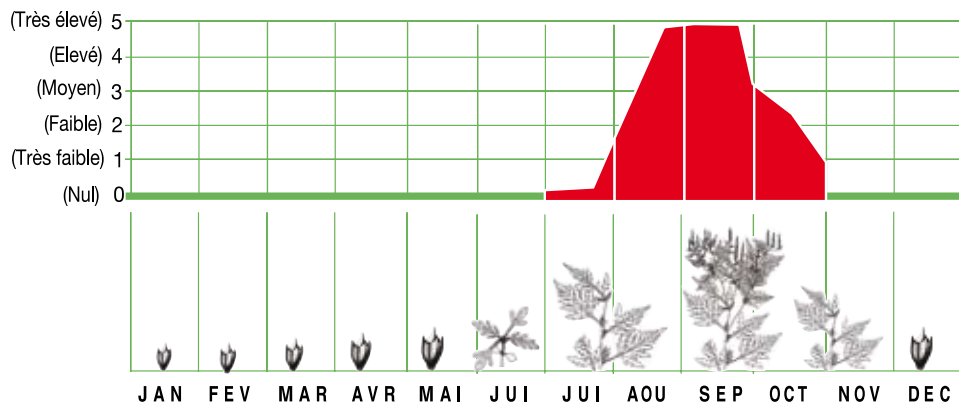
Connaître les risques

Les symptômes et leur traitement

- L'ambrosie est une plante nuisible pour la santé. Le pollen libéré lors de sa floraison provoque des troubles allergiques multiples toujours gênants et parfois graves (asthme). Sur une échelle allant de 1 à 5, son potentiel allergisant est de 5.
- On estime que 6 à 12% de la population de la région Rhône-Alpes est touchée. Les personnes déjà allergiques sont les plus sensibles.
- La période à risque se situe en août et en septembre, avec des pics de concentration variant selon les conditions climatiques. Plus la proportion de pollen contenu dans l'air est grande, plus le risque allergique augmente.

Calendrier des risques

Le risque allergique évolue avec la croissance de la plante



Quels sont les symptômes de l'allergie ?

Ils sont surtout ORL, bronchiques et ophtalmiques, plus rarement cutanés.

Rhinite

Nez qui coule, congestion nasale, éternuements, maux de tête, démangeaisons du nez, du palais et des oreilles. Évolution possible en sinusite ou otite.

Conjonctivite

Yeux rouges, larmoiements, démangeaisons avec sensation de sable sous les paupières, œdème des paupières.

Trachéite

Toux sèche.

Asthme

Essoufflement, sifflements bronchiques, toux persistante, surtout la nuit.

Urticaire ou eczéma (plus rare)

Apparition de plaques rouges, de boutons, démangeaisons.

Que faire en présence de ces symptômes pendant la période à risque ?

- Consulter un médecin qui prescrira un traitement adapté.
- Consulter un allergologue pour confirmer le diagnostic d'allergie à l'ambrosie (test cutané).
- Éviter les sorties par temps chaud, sec et venteux. Préférer le soir ou après la pluie.
- Consulter les bulletins polliniques sur les sites <http://rnsa.asso.fr>, <http://assoc.wanadoo.fr/afeda> ou dans les médias locaux (France 3, TLM, Le Progrès, M6 Lyon...).
- En cas d'allergie handicapante, quitter si possible la région en août-septembre.

Bon à savoir

Une désensibilisation peut être pratiquée à titre préventif avant la saison pollinique, ce qui permet une diminution progressive de la consommation de médicaments au fil des années.



Prendre ses responsabilités

Dans le domaine privé

Sur un terrain résidentiel

Chaque habitant (propriétaire ou locataire) est responsable des plants d'ambrosie qui se développent sur son terrain. Il doit veiller à tout mettre en œuvre pour l'éliminer et éviter qu'elle ne se propage.

Les terrains résidentiels aménagés et bien entretenus comportent rarement de l'ambrosie. Le risque existe surtout lors de la construction d'un bâtiment, ou bien lors de travaux impliquant des mouvements de terre (ex : canalisations).

Sur un chantier

Sur un chantier, tous les acteurs sont concernés : les constructeurs et les entreprises.

Le maître d'ouvrage est responsable de la prévention et de l'élimination de l'ambrosie ; il décide des modalités techniques de lutte et donne aux entreprises les moyens de cette action. Le maître d'œuvre s'assure de la prise en compte des choix du maître d'ouvrage par les entreprises. Ces dernières doivent éviter toute contamination des chantiers, en particulier par les engins, et assurer la destruction de l'ambrosie.

Sur un terrain agricole

L'ambrosie est également nuisible pour l'agriculture. En cas d'infestation sur tournesol, par exemple, le rendement de la récolte peut diminuer de 2/3 et voir sa qualité altérée. L'ambrosie se développe également sur les chaumes des céréales d'hiver, de pois ou sur les jachères mal entretenues. Là encore, la prévention et le traitement de l'ambrosie sont à la charge de chaque agriculteur.



Le devoir de tous : surveiller, alerter et agir !

- Si un particulier rencontre de l'ambroisie, le 1^{er} réflexe doit être de l'arracher !
- Si les quantités sont trop importantes : il doit prévenir immédiatement le propriétaire, locataire, gestionnaire ou la municipalité afin qu'une action soit entreprise.

Attention :

la lutte contre l'ambroisie est de la responsabilité de chacun. En cas de non-respect de cette règle, les maires sont autorisés à intervenir à la place des personnes concernées et à leurs frais.

Que dit la loi ?

L'arrêté préfectoral n° 2000-3261 du 20 juillet 2000 est très clair :

Les propriétaires, locataires, ayant-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- prévenir la pousse d'ambroisie (sur les terres rapportées ou remuées)
- nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambroisie.

Tout contrevenant est passible de poursuites. En cas de défaillance, le maire peut faire procéder, aux frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambroisie.

En 2003, un arrêté s'adressant directement aux agriculteurs a été pris. Il concerne les jachères (arrêté préfectoral n° 2003-2008).

Dans le domaine public

Les communes

Le maire fait appliquer la réglementation et, au besoin, sanctionne (exécution des travaux de suppression de l'ambroisie aux frais du propriétaire). Cela passe par l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public (forums, expositions, information dans le bulletin municipal, journées d'arrachage, notes lors de la délivrance des permis de construire...) mais aussi par le signalement aux propriétaires de la présence d'ambroisie sur leur terrain. Les maires sont tenus de repérer la présence d'ambroisie sur leurs propres terrains municipaux, de la détruire et d'éviter ses repousses, notamment à proximité des écoles, des maisons de retraite et des hôpitaux.

Le Département

Face à ce problème de santé publique de plus en plus préoccupant, le Département du Rhône a une double mission :

- **Informier** : à la fois le grand public, les institutions et les élus (conseillers généraux, maires, élus municipaux...), ou les professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) sur l'ampleur du problème et l'attitude à adopter.
- **Agir** : en éliminant l'ambroisie présente sur les terrains départementaux et notamment les bords de routes départementales.

Une raison de plus pour agir : l'ambroisie coûte cher !

- **1,6 M€** ont été dépensés en 2003 en Rhône-Alpes pour l'achat d'antihistaminiques en lien avec l'allergie à l'ambroisie (source : URCAM : Régime général hors sections locales mutualistes).
- La démarche de prévention (information et lutte contre la plante) a pour objectif de limiter la propagation de l'ambroisie et par conséquent de réduire les risques d'allergies donc les dépenses de santé qui sont liées.
- **1 M€** en 10 ans : ce sont les dépenses globales engagées par le Département du Rhône pour lutter contre l'ambroisie (participation de la Communauté Urbaine de Lyon pour le numéro Vert)

Une opération coordonnée de lutte contre l'ambroisie

■ Depuis plusieurs années, le Département du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon mettent en œuvre des actions spécifiques et coordonnées de lutte contre l'ambroisie :

- Le **N° Vert 0 800 87 70 21** du 22 juin au 25 septembre 2009 et le site www.rhone.fr/ambroisie pour informer gratuitement et simplement le grand public sur la plante, ses effets sur la santé, la lutte contre sa prolifération...

- Une répartition géographique coordonnée des interventions sur le domaine public, entre le Département et la Communauté Urbaine de Lyon.

■ Des actions de communication : des documents d'information pour le grand public, les institutionnels et les professionnels de santé, des kits d'exposition pour les mairies, des conférences de presse, les collèges, les médiathèques, un site internet ...

■ La création d'équipes d'intervention chargées d'arracher l'ambroisie sur le domaine public : les Brigades vertes et des entreprises d'insertion sont mobilisées chaque année par le Département. La Communauté Urbaine de Lyon fait, quant à elle, appel à des jeunes et au service communautaire de la voirie.

Numéro Vert

Brigade verte :

4 personnes mobilisées par jour ouvrable pendant l'ouverture du numéro vert du 22 juin au 25 septembre.

Service voirie :

5 équipes d'arrachage qui interviennent pendant l'ouverture du numéro vert.

Brigades vertes





Savoir anticiper

Les solutions pour prévenir

Il est nécessaire de lutter préventivement contre l'apparition d'ambrosie. Comment ? Tout simplement en l'empêchant de pousser, grâce à différentes technique.

Favoriser la concurrence des autres végétaux

et la diversité végétale, même sur les gazons, par exemple avec des plantes à fleurs. Eviter l'utilisation d'engrais désherbants ou de désherbants, car en détruisant les végétaux, ils laissent libre champ à l'ambrosie.

Il ne faut pas non plus faucher trop ras un terrain.

Végétaliser

par semis ou implantation d'espèces herbacées et arbustives.

L'utilisation d'engrais verts (moutarde, trèfle...) permet de végétaliser rapidement des zones en attente d'aménagement définitif.

- Sur les voies de communication, les zones pavillonnaires (après construction), les terrains en friche et les chantiers de travaux publics.

Installer un paillis

en recouvrant le sol de matériaux qui bloquent la végétation (copeaux de bois, écorces, graviers, pierre concassée...). Technique peu coûteuse qui évite d'avoir à tondre ou tailler. A utiliser près des arbustes et plantations.

- Dans les espaces verts, sur les zones pavillonnaires (pendant la construction), les terrains en friche, les voies de communication.

Autres végétaux



Paillis



Installer un géotextile

en étendant une membrane textile fibreuse sur le sol, qui empêche à long terme toute installation d'espèce végétale. A réserver pour la protection de stocks de terre et de matériaux.

- › Dans les espaces verts, sur les chantiers de travaux publics, les zones pavillonnaires (pendant la construction), les voies de communication.

Apporter de la terre non infestée

en s'assurant auprès du fournisseur que la terre provient bien d'une zone non infestée par l'ambroisie. Si elle est destinée à une pelouse régulièrement tondue, cela n'est toutefois pas nécessaire.

- › Lors d'un aménagement de jardin ou bien de travaux.

Nettoyer les outils d'excavation

avant et après utilisation, afin d'éviter toute contamination du matériel ou par le matériel.

- › Pour tous travaux impliquant de remuer, d'importer ou d'exporter de la terre.

Précautions spécifiques à l'agriculture

Favoriser la rotation des cultures, nettoyer les bords de chemins et de champs pour éviter la propagation, prévoir le travail du sol après moisson des parcelles infestées, faucher dans les jachères à partir de mi-juillet.

Géotextile



Parcelle agricole infestée





Savoir s'en débarrasser

Les solutions pour la détruire

Une fois sortie de terre, l'ambrosie est potentiellement nuisible. L'idéal est donc de détruire tous les plants visibles. Sans aller jusque-là, de nombreuses solutions existent pour améliorer notablement la situation et éviter la propagation des graines.



Arracher

en Juin - Juillet - Août
avant la pollinisation

C'est la méthode la plus efficace pour réduire la quantité de pollen et de graines. La plante n'est qu'exceptionnellement allergisante au contact cutané, mais l'usage de gants est recommandé. En août, faites attention à ce qu'il n'y ait pas de pollen sur les fleurs (afin d'éviter toute dissémination).

➤ Partout, quand la quantité d'ambrosie est faible, ou quand l'accès aux plants est difficile.

Que faire des déchets d'ambrosie ?

Les plants arrachés ou fauchés peuvent être laissés sur place. Si le temps est sec, ils sècheront et disparaîtront rapidement. Sinon, mettez-les dans un sac que vous apporterez à la déchetterie la plus proche.

Le bon conseil :

privilégier au maximum les moyens alternatifs aux herbicides !



Tondre, broyer ou faucher

en Juin - Juillet - Août
l'idéal : pendant la
floraison

Procéder à une coupe haute (supérieure à 10 cm) en mai-juin, autant de fois que possible, puis à une coupe définitive très basse (entre 2 et 5 cm) à partir de fin juillet / début août, idéalement pendant la floraison (avant que les fleurs se chargent en pollen).

➤ Partout, quand il y a de grandes quantités d'ambrosie.



Appliquer

certaines techniques
agricoles

L'utilisation du faux-semis, d'un sarcleur, d'une houe rotative ou d'un rotoculteur permet de détruire l'ambrosie par le travail du sol et le déracinement des plants.

➤ En milieu agricole et sur les terrains résidentiels.



Savoir où s'informer

Les contacts utiles

Sites Internet

www.rhone.fr/ambroisie

Les actions du Département du Rhône face à l'ambroisie : opérations d'arrachage, exposition...



En exclusivité : une animation interactive spécialement créée pour informer le grand public de façon ludique sur l'ambroisie, ses risques et les moyens de lutte. Le plus : des fiches pratiques téléchargeables directement sur le site !

www.ambroisie.info

Le portail rhônalpin sur l'ambroisie, pour tout savoir en quelques clics.

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr (rubrique santé)

Informations sur les effets de l'ambroisie sur la santé.

www.rhone.pref.gouv.fr

La réglementation relative à l'ambroisie.

www.grandlyon.com

Les actions de lutte contre l'ambroisie sur le territoire du Communauté Urbaine de Lyon.

<http://rnsa.asso.fr>

Site du Réseau national de surveillance aérobiologique (bulletins polliniques...).

<http://assoc.wanadoo.fr/afeda>

Site de l'Association française d'étude des ambrosies.

Professionnels de santé

Votre médecin
Votre pharmacien
Mutuelles agricoles

Plante en floraison



Services publics

Mairies
Département du Rhône /
Direction des routes
Communauté Urbaine de Lyon / Mission écologie

Pour les agriculteurs

Arvalis : institut technique de conseil auprès des agriculteurs
Chambre d'agriculture du Rhône

Document

"Ambrosies, polluants biologiques"
de Chantal Déchamp et Henriette Méon - ARPPAM Edition, Janvier
2003. Pour se procurer ce document, s'adresser à l'AFEDA :
04 78 40 61 75

Numéro vert ambrosie

 **N° Vert 0 800 87 70 21**

Le Département du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon mettent à la disposition du grand public un numéro gratuit d'information pour toutes les questions d'ordre théorique ou pratique !

Standard téléphonique ouvert du 22 juin au 25 septembre 2009, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

Attention :

ce numéro n'est pas destiné à recevoir les demandes d'intervention de la part des particuliers. S'ils trouvent de l'ambrosie, ils doivent l'éliminer par leurs propres moyens ou alerter leur mairie.

Les 10 questions réponses sur l'ambroisie à destination des citoyens

- 1 Comment reconnaît-on l'ambroisie ?**
L'ambroisie est une plante aux feuilles couleur vert vif des deux côtés, sans odeur et dont la tige est couverte de poils blancs.
- 2 Quelle est sa caractéristique principale ?**
L'ambroisie est une plante envahissante, dont le pollen provoque des allergies. Celui-ci est très volatile (plusieurs dizaines de km).
- 3 Quel symptôme majeur provoque-t-elle ?**
L'allergie est respiratoire (et exceptionnellement cutanée), virulente en août / septembre.
- 4 Que faire en cas d'allergie invalidante ?**
En cas d'allergie invalidante, il faut consulter son médecin traitant ou un allergologue. Il est également conseillé de s'éloigner des zones infestées.
- 5 Qui est responsable de l'élimination de la plante ?**
L'élimination de l'ambroisie est de la responsabilité de chacun. Si vous en découvrez sur votre terrain, supprimez-la ; sur un terrain public ou privé, alertez votre mairie.
- 6 Quel est le meilleur moyen de se débarrasser de l'ambroisie qui se trouve chez moi ?**
Arracher l'ambroisie constitue le meilleur moyen de lutte contre la propagation de cette plante et les allergies qu'elle provoque. A faire avec des gants en juin - juillet et si les plants ne sont pas trop nombreux.
- 7 Que faire si mon terrain est trop grand pour que je puisse arracher tous les plants ?**
Si la surface colonisée par l'ambroisie est importante, le fauchage pendant la floraison (fin juillet - début août) est la meilleure alternative à l'arrachage.
- 8 Comment éviter que l'ambroisie n'apparaisse dans mon jardin ?**
Les graines de l'ambroisie peuvent rester très longtemps en terre avant de germer. Il faut donc éviter de laisser des terres dénudées, en plantant un couvert végétal.
- 9 Que fait le Département pour lutter contre la propagation de l'ambroisie ?**
Le Département du Rhône intervient pour préserver votre santé et votre environnement, notamment grâce aux Brigades vertes et aux équipes de la voirie qui arrachent et fauchent l'ambroisie chaque été.
- 10 Que fait le Département pour informer les citoyens ?**
Le Département a pour objectif d'assurer l'information de tous au moyen du  **N°Vert 0 800 87 70 21**, du site internet www.rhone.fr/ambroisie et de différents outils de communication (expositions, plaquettes, guide d'actions).